

PLAN STRATÉGIQUE

2022
2024

GRUPE AFRIQUE II



Bureau de l'Administrateur
Abdoul Salam BELLO



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

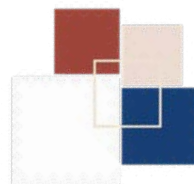
PLAN STRATÉGIQUE | 2022 2024

GROUPE AFRIQUE II



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Table des matières



AVANT-PROPOS.....	1
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	5
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I. PRÉSENTATION DU GROUPE AFRIQUE II ET DES PRINCIPAUX DÉFIS AUXQUELS SES PAYS SONT CONFRONTÉS.....	13
CHAPITRE II. PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET QUESTIONS TRANSVERSALES.....	17
PRIORITÉ STRATÉGIQUE I. FOCALISATION SUR LES SITUATIONS DE CRISE ET DE FRAGILITÉ.	17
OBJECTIF 1. Promouvoir les réponses adéquates aux situations de crise et de fragilité et conformément au principe du GBM de rester engagé dans les pays affectés....	17
OBJECTIF 2. Aider à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et promouvoir le développement du monde rural, notamment à travers la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique.....	19
OBJECTIF 3. Contribuer au renforcement et à la modernisation des systèmes de filets sociaux, à l'autonomisation des femmes, et à la lutte contre la violence basée sur le genre.....	22
PRIORITÉ STRATÉGIQUE II. AGENDA CLIMATIQUE – MITIGATION ET ADAPTATION.....	26
OBJECTIF 4. Promouvoir l'accès à l'énergie pour tous et le développement des énergies renouvelables.....	26
OBJECTIF 5. Aider les pays à accéder aux fonds et ressources dédiés à l'agenda climatique et à l'économie bleue (à travers un recensement complet de ces fonds).....	29
OBJECTIF 6. Promouvoir l'accès aux fonds destinés à la restauration des terres ainsi que la mise en œuvre des recommandations de la COP15 et des Rapports de la Banque mondiale sur le changement climatique dans chaque pays.....	30

PRIORITÉ STRATÉGIQUE III. CAPITAL HUMAIN POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE	33
OBJECTIF 7. Promouvoir la mise en œuvre du projet de développement du capital humain de la Banque mondiale pour l’Afrique, y compris l’éducation de la jeune fille	33
OBJECTIF 8. Aider les pays dans le renforcement de leurs systèmes de santé et le développement des centres de production de vaccins et de l’industrie pharmaceutique dans un contexte régional	35
OBJECTIF 9. Promouvoir l’économie numérique dans tous les secteurs d’activités de chaque pays	37
PRIORITÉ STRATÉGIQUE IV. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	38
OBJECTIF 10. Promouvoir le développement des activités de IFC et de MIGA dans chaque pays avec un accent sur la création de marchés et la promotion du secteur privé et de l’entrepreneuriat des jeunes	38
QUESTIONS TRANSVERSALES (QT).....	40
(QT1) Mobilisation des ressources - IDA20 et autres sources de financement	40
(QT2) Participation à l’augmentation de capital de 2018 - BIRD et IFC	42
(QT3) Promotion de l’intégration régionale et des solutions régionales	44
(QT4) Partenariat du Bureau avec les institutions régionales et sous régionales	46
CHAPITRE III. MISE EN ŒUVRE	49
ANNEXE. GUICHETS DE L’IDA20.....	51



Avant-propos



Abdoul Salam BELLO,
Administrateur

J'ai le plaisir de présenter le Plan stratégique 2022-2024 de notre Bureau. Je suis heureux de mentionner qu'à l'occasion de la retraite du Bureau qui a eu lieu du 12 au 14 janvier 2023, destinée, entre autres, à la validation du présent Plan stratégique, mon Suppléant, **M. Harold TAVARES**, a exprimé son intention de prolonger sa mise en œuvre jusqu'à la fin de son prochain mandat (2024-2026) pour donner plus de temps à la concrétisation des objectifs qui y sont poursuivis. En tout état de cause, ce Plan stratégique guidera notre action dans la représentation du Groupe Afrique II au Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale, au minimum sur la période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2024.

Le Plan stratégique 2022-2024 assure la continuité et l'approfondissement de l'action de mon prédécesseur, **M. Alphonse Ibi KOUAGOU**, avec qui j'ai eu une bonne collaboration dans la gestion des activités du Bureau au profit de la défense des intérêts de nos pays. Cette collaboration qui a fait ses preuves est à mettre à l'actif de son ouverture d'esprit à mon égard. Il était donc tout à fait naturel que je poursuive l'œuvre que nous avons entreprise ensemble. Je me réjouis de pouvoir étendre cette collaboration à mon successeur assurant ainsi une bonne continuité et une meilleure réussite dans la conduite de la mission du Bureau.

Le Plan stratégique 2022-2024 actualise et prolonge donc la stratégie que nous avons mise en œuvre sur la période 2020-2022, notamment en ce qui concerne le plaidoyer pour une plus grande prise en compte de la situation particulière des pays fragiles, des petits pays, des pays à revenu intermédiaire, des effets du changement climatique, du développement du capital humain, de l'accès à l'énergie pour nos populations, et du renforcement de la sécurité alimentaire.

L'actualisation du Plan stratégique précédent est guidée entre autres par les leçons tirées des effets de la pandémie de COVID-19 ainsi que les conséquences de la guerre en Ukraine et des chocs sécuritaires et inflationnistes, notamment sur l'insécurité alimentaire et l'accès à l'énergie.

Je saisis cette opportunité pour remercier tous nos Gouverneurs pour leur soutien au cours de ces deux dernières années et solliciter leur accompagnement au cours de ce mandat. La période difficile que traversent les économies de nos pays et leur reconstruction à travers un processus de développement écologique, résilient et inclusif, dans cette dernière décennie de l'échéance des **Objectifs de développement durable (ODD)**, nécessitent une synergie entre toutes les parties prenantes. En outre, nous devons rester vigilants par rapport au processus d'évolution entamé au début de l'année 2023 sur la vision, les modèles opérationnel et financier, et les capacités financières du GBM, afin de sauvegarder les intérêts de nos pays. Il s'agit d'aider les pays membres du Groupe Afrique II, à travers notre action commune, à surmonter les crises multiples, en particulier sécuritaire, sanitaire, énergétique, climatique, et alimentaire pour les hisser, dans un avenir non lointain, au rang de ceux qui émergent.

Abdoul Salam BELLO

Administrateur





Résumé analytique



Le document décline les quatre priorités stratégiques retenues en 10 objectifs pour atteindre les résultats escomptés à la fin des deux mandats de l'Administrateur actuel, en mettant partout où cela sera nécessaire un accent sur la situation particulière des petits pays et des pays à revenu intermédiaire de notre Groupe.

Ces priorités stratégiques et les objectifs poursuivis se résument comme suit:

PRIORITÉS STRATÉGIQUES I.

FOCALISATION SUR LES SITUATIONS DE CRISE ET DE FRAGILITÉ

OBJECTIF 1.

PROMOUVOIR LES RÉPONSES ADÉQUATES AUX SITUATIONS DE CRISE ET DE FRAGILITÉ ET CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DU GBM DE RESTER ENGAGÉ DANS LES PAYS AFFECTÉS

OBJECTIF 2.

AIDER À ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DU MONDE RURAL, NOTAMMENT À TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE MALABO SUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION ACCÉLÉRÉES DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

OBJECTIF 3.

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT ET À LA MODERNISATION DES SYSTÈMES DE FILETS SOCIAUX, À L'AUTONOMISATION DES FEMMES, ET À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES II.

AGENDA CLIMATIQUE – MITIGATION ET ADAPTATION

OBJECTIF 4.

PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'ÉNERGIE POUR TOUS ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJECTIF 5.

AIDER LES PAYS À ACCÉDER AUX FONDS ET RESSOURCES DÉDIÉS À L'AGENDA CLIMATIQUE ET À L'ÉCONOMIE BLEUE (À TRAVERS UN RECENSEMENT COMPLET DE CES FONDS)

OBJECTIF 6.

PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX FONDS DESTINÉS À LA RESTAURATION DES TERRES AINSI QUE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA COP15 ET DES RAPPORTS DE LA BANQUE MONDIALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS CHAQUE PAYS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES III.

CAPITAL HUMAIN POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE

OBJECTIF 7.

PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN DE LA BANQUE MONDIALE POUR L'AFRIQUE, Y COMPRIS L'ÉDUCATION DE LA JEUNE FILLE

OBJECTIF 8.

AIDER LES PAYS DANS LE RENFORCEMENT DE LEURS SYSTÈMES DE SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES DE PRODUCTION DE VACCINS ET DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE DANS UN CONTEXTE RÉGIONAL

OBJECTIF 9.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DE CHAQUE PAYS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES IV.

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

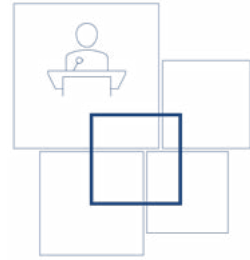
OBJECTIF 10.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE IFC ET DE MIGA DANS CHAQUE PAYS AVEC UN ACCENT SUR LA CRÉATION DE MARCHÉS ET LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ ET DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

Pour chacun des objectifs, le document décrit le contexte et indique une série d'actions que le Bureau compte mener au cours des deux prochaines années. La même procédure a été suivie pour les quatre questions transversales retenues : i) Mobilisation des ressources - IDA20 et autres sources de financement ; ii) Participation des pays du Groupe Afrique II à l'augmentation de capital de 2018 - BIRD et IFC ; iii) Promotion de l'intégration régionale et des solutions régionales ; et iv) Partenariat du Bureau avec les institutions régionales et sous régionales.



Introduction



Selon les statistiques de la Banque mondiale, la pandémie de COVID-19 a plongé 70 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté depuis 2020. L'Afrique à elle seule regroupe 60 % des 830 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans le monde, soit 380 millions de personnes, équivalant à un peu plus de la population des Etats-Unis d'Amérique.

Les effets négatifs de la pandémie ont été renforcés par les conséquences de la guerre en Ukraine, notamment sur la sécurité alimentaire et les prix de l'énergie. Cette situation a flambé l'environnement inflationniste qui se profilait à l'horizon des politiques budgétaires et monétaires accommodantes mises en œuvre en réponse à la crise sanitaire. Cette concordance des chocs fait craindre aujourd'hui une récession dans un avenir proche.

Au cours des deux prochaines années, le Bureau apportera sa modeste contribution pour aider nos pays à surmonter les crises multiples qu'ils traversent et à renverser les tendances de l'extrême pauvreté. L'objectif fondamental sera d'avoir un effet positif sur la croissance et le

développement des pays représentés par le Bureau, en mettant un accent particulier sur les économies fragiles, les petits États insulaires, les pays à revenu intermédiaire et les questions de développement humain, notamment en ce qui concerne la santé et l'éducation, surtout l'éducation des jeunes filles.

Pour cela, une plus grande mobilisation des financements privés et publics au profit de nos pays sera nécessaire. Le renforcement des partenariats sera indispensable. L'accélération de l'intégration régionale sera un facteur important.

DANS CETTE PERSPECTIVE, LE PLAN STRATÉGIQUE 2022-2024 S'ARTICULE AUTOUR DES AXES SUIVANTS :



**CES PRIORITÉS STRATÉGIQUES SERONT SOUTENUES
PAR LES QUESTIONS TRANSVERSALES SUIVANTES :**

**MOBILISATION DES
RESSOURCES - IDA20
ET AUTRES SOURCES
DE FINANCEMENT**

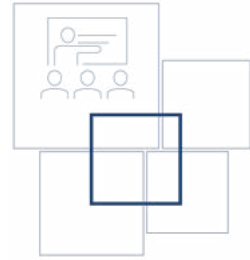
**PARTICIPATION DES PAYS
DU GROUPE AFRIQUE II
À L'AUGMENTATION DE
CAPITAL DE 2018 - BANQUE
INTERNATIONALE POUR
LA RECONSTRUCTION ET
LE DÉVELOPPEMENT (BIRD)
ET LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
INTERNATIONALE (IFC)**

**PROMOTION DE
L'INTÉGRATION
RÉGIONALE ET
DES SOLUTIONS
RÉGIONALES**

**PARTENARIAT
DU BUREAU
AVEC LES
INSTITUTIONS
RÉGIONALES
ET SOUS RÉGIONALES**



Chapitre I.



Présentation du Groupe Afrique II et des principaux défis auxquels ses pays sont confrontés

Repésenté par le Bureau EDS13, le Groupe Afrique II est composé de 23 pays d'Afrique subsaharienne, dont 19 francophones, trois lusophones et un hispanophone. Ces pays ont un produit intérieur brut (PIB) combiné de l'ordre de 300 milliards de dollars et une population d'environ 300 millions d'habitants. Selon la classification du Groupe de la Banque mondiale, ce Groupe comporte trois pays exclusivement BIRD, trois pays à financement hybride, autrement dit admis à bénéficier de ressources à la fois de l'IDA (Association internationale de développement) et de la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), et 17 pays exclusivement IDA.

Dix des 23 pays du Groupe sont classés parmi les économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, trois ont des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et le reste (10) est considéré comme des pays à faible revenu. Le Groupe comprend dix pays fragiles et touchés par des conflits. En outre, huit des pays sont classés parmi les petits États, y compris quatre pays insulaires.

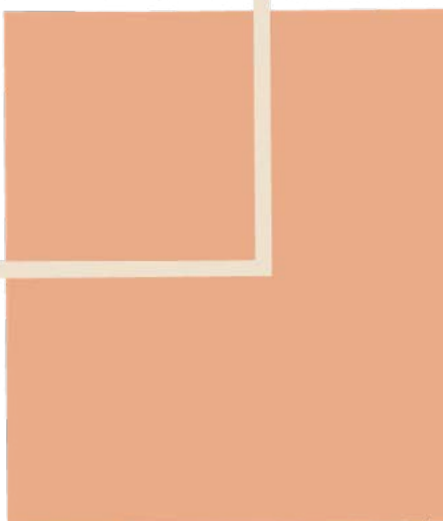
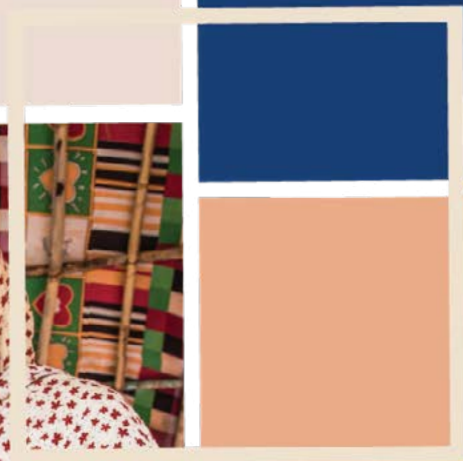
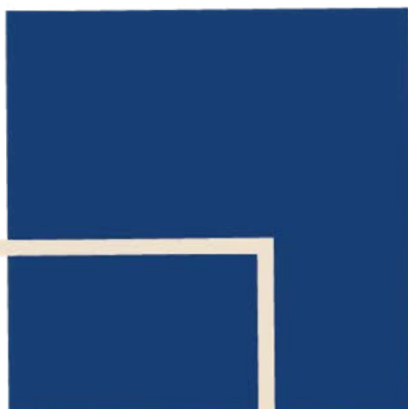
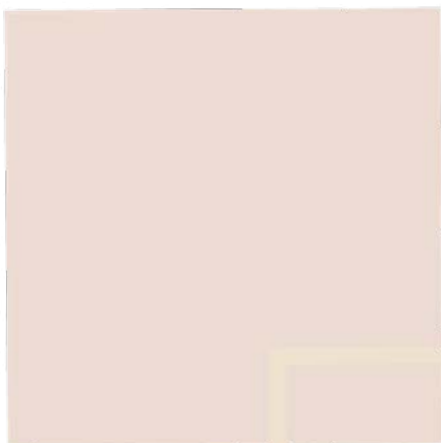
CATÉGORIES DES PAYS DU BUREAU EDS13

CATÉGORIES DE LA BANQUE MONDIALE	PAYS
Pays exclusivement BIRD	Gabon, Guinée équatoriale et Maurice
Pays à financement mixte	Cabo Verde, Cameroun et République du Congo
Pays exclusivement IDA	Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Togo
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure	Gabon, Guinée équatoriale et Maurice
Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	Bénin, Cabo Verde, Cameroun, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal
Pays à faible revenu	Burkina Faso, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Niger, Tchad et Togo
États fragiles	Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée-Bissau, Mali, Niger et Tchad
Petits États	Cabo Verde, Comores, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Maurice et Sao Tomé-et-Principe
Petits États insulaires	Cabo Verde, Comores, Maurice et Sao Tomé-et-Principe

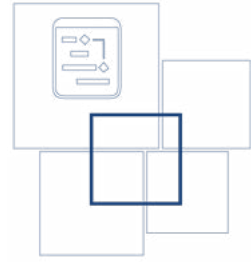
CARTE DES PAYS DU GROUPE AFRIQUE II



Le Groupe de la Banque mondiale a pour mission de réaliser le double objectif qui consiste à mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée. Les défis qui interpellent les pays du Groupe Afrique II comprennent la relance post-COVID dans un environnement caractérisé par la montée des inégalités et de la fragilité, les conflits, la violence, le changement climatique, le déficit d'infrastructures, la dette, le fossé technologique, les défis de l'urbanisation, l'évolution de la démographie, le déficit du capital humain, la faible création d'emplois et la transformation économique. Dans un tel contexte, le Bureau de l'Administrateur travaillera avec le Groupe de la Banque mondiale pour aider les pays qu'il représente à faire face à ces différentes situations.



Chapitre II.



Priorités stratégiques et Questions transversales

PRIORITÉ STRATÉGIQUE I.

FOCALISATION SUR LES SITUATIONS DE CRISE ET DE FRAGILITÉ

OBJECTIF 1.

**PROMOUVOIR LES RÉPONSES ADÉQUATES
AUX SITUATIONS DE CRISE ET DE FRAGILITÉ
ET CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DU GBM DE RESTER
ENGAGÉ DANS LES PAYS AFFECTÉS**

Dix des pays membres du Groupe Afrique II sont classés par la Banque mondiale dans le groupe des pays en situation de fragilité, ou de conflit (FCS). Les situations de FCS freinent les progrès vers la croissance et le développement durable, non seulement dans les pays touchés, mais aussi dans les pays voisins qui sont obligés, par exemple,

de gérer des flux de réfugiés et de personnes déplacées. Cet état de fait créé, dans beaucoup de cas, une instabilité régionale. Les conflits génèrent 80% des besoins humanitaires et réduisent la croissance du produit intérieur brut (PIB) de deux points de pourcentage par an, en moyenne. Depuis 2020, les situations de FCS ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19 dont les impacts socio-économiques ont aggravé les risques de fragilité, de conflit et de violence et conduit à une augmentation de la pauvreté.

Sans une action d'envergure, les situations de FCS pourraient à la fois éroder les gains réalisés dans la lutte contre la pauvreté et saper les perspectives de progrès. Le Plan stratégique du Groupe de la Banque mondiale pour les situations de fragilité, conflits et violence 2020-2025 est conçue pour répondre à cet impératif. Au cours des deux années à venir, notre Bureau devra contribuer à promouvoir les réponses adéquates aux situations de FCS conformément aux politiques et à la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale (GBM) en la matière. Les actions suivantes seront menées :

- Suivre la mise en œuvre de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour les situations de fragilité, conflits et violence 2020-2025, dans les pays du Groupe Afrique II, notamment au Sahel, dans la région des Grands Lacs d'Afrique, dans la Corne de l'Afrique et les régions environnantes.
- Faciliter l'accès de tous les pays fragiles du Groupe Afrique II et de ceux qui sont menacés par la fragilité à l'Allocation pour la prévention et la résilience (PRA) au titre de l'IDA20, afin de les aider à prévenir les conflits violents en mettant davantage l'accent sur la prévention, avec la mise en œuvre de réformes institutionnelles et de programmes de développement et la gestion proactive des risques de crise.
- Amener les institutions du GBM à rester engagées pendant les crises et les conflits actifs (notamment les situations de coups d'État et

de remous socio-politiques) conformément à leurs politiques en la matière, notamment à travers les partenariats avec les institutions des Nations Unies et de l'Union africaine (UA), la société civile et les organisations non gouvernementales.

- Promouvoir l'utilisation de l'enveloppe régionale de l'IDA par les pays membres du Groupe Afrique II pour atténuer l'impact des situations de FCS, en particulier dans la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pauvreté et la gestion des cas des personnes réfugiées et déplacées involontaires.
- Attirer l'attention des pays et de leurs partenaires au développement sur les situations qui pourraient accroître l'inégalité, le manque d'opportunités, la discrimination et l'exclusion qui alimentent les griefs et les perceptions d'injustice, lesquelles créent des situations de fragilité et de conflit et facilitent particulièrement l'enrôlement des jeunes par les groupes armés et terroristes.

OBJECTIF 2.

AIDER À ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DU MONDE RURAL, NOTAMMENT À TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE MALABO SUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION ACCÉLÉRÉES DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

Depuis 2019, les conditions météorologiques extrêmes, les conflits et la pandémie de COVID-19 ont plongé près de 50 millions de personnes supplémentaires dans une insécurité alimentaire aigüe

à travers l'Afrique subsaharienne, dont plusieurs des pays membres du Groupe Afrique II. Selon la Banque mondiale, l'Afrique est confrontée à sa pire crise alimentaire depuis 40 ans. Près de 114 millions de personnes en Afrique subsaharienne, soit près de la moitié de la population des États-Unis, sont confrontées à une grave insécurité alimentaire. En Afrique de l'Est, 50 millions de personnes sont menacées. Au Sahel, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire d'urgence a quadruplé pour atteindre 30 millions au cours de ces dernières années.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont adopté en 2014, à Malabo (**Guinée équatoriale**), une Déclaration visant à accélérer le développement de l'agriculture et à promouvoir la transformation agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire de l'Afrique au cours de la décennie 2015-2025. Cependant, force est de constater que, malgré les progrès réalisés, la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture en Afrique restent menacés par l'accélération des tendances liées au changement climatique, à la croissance démographique, à l'urbanisation, à la volatilité du marché, aux perturbations commerciales, à l'instabilité politique, et aux situations de fragilité et de conflit.

En 2021, l'IDA a mis en place le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest dont l'objectif est d'accroître le niveau de préparation contre l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires dans les pays participants. Ce Programme vise principalement à mettre l'économie digitale au service de la production agricole, de la prévention et la gestion des crises alimentaires, ainsi que de l'intégration des marchés alimentaires régionaux. Il adopte une approche programmatique multi-phase tenant compte de la nécessité de solutions structurelles à l'échelle régionale pour renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest. La phase I approuvée en novembre 2021 comprend le **Burkina Faso**, le **Mali**, le **Niger** et le **Togo** ainsi que les organisations régionales telles que le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF) et la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La phase II couvrira le **Tchad**, le **Ghana** et la **Sierra Leone**.

En outre, le partenariat entre l'IDA et le *Global Agriculture and Food Security Program* (GAFSP) permet depuis 2010 d'apporter des solutions à la problématique de développement des systèmes agricoles de plusieurs des pays membres du Groupe Afrique II, ainsi que leur programme de sécurité alimentaire.

Au cours des deux prochaines années, le Bureau veillera à ce que le GBM :

- Aide les pays de notre Groupe à accélérer la mise en œuvre des dispositions prévues dans la Déclaration de Malabo.
- Accélère la mise en œuvre du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest et l'étende à d'autres pays de la région et aux autres régions de notre Groupe ; et renforce son engagement à éradiquer la faim dans les pays africains à travers des programmes régionaux pour la résilience alimentaire.
- Renforce la coopération avec les institutions régionales et sous-régionales impliquées dans le développement de l'agriculture et la prévention des crises alimentaires telles que le CILSS, la CEDEAO, le Comité de la muraille verte, et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).
- Renforce d'une manière générale le financement des investissements dans l'agriculture et la productivité de l'agriculture et des activités rurales, et réduise la pauvreté, par une croissance et une transformation agricoles inclusives ; tout en promouvant le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes, notamment à travers un appui à la mise en œuvre accélérée des objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

- Développe les chaînes de valeur agricoles et la numérisation inclusive, et contribue à la levée des contraintes qui pèsent actuellement sur le développement des micro, petites et moyennes entreprises.
- Facilite l'accès de nos pays aux ressources du Mécanisme de réponse aux crises (*Crisis Response Window - CRW*) de l'IDA pour répondre aux crises alimentaires graves qui résultent des catastrophes naturelles, des urgences de santé publique et des crises économiques.
- Intègre l'adoption des progrès technologiques et des investissements structurels innovants pour aider au développement de la productivité agricole et à la résilience des systèmes de sécurité alimentaire.

OBJECTIF 3.

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT ET À LA MODERNISATION DES SYSTÈMES DE FILETS SOCIAUX, À L'AUTONOMISATION DES FEMMES, ET À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Les filets sociaux, l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, et la prévention des violences basées sur le genre sont des compléments indispensables au progrès des processus de développement. Leur prise en compte permet d'améliorer les résultats, notamment en matière d'inclusion et d'équité, dans la mise en œuvre des politiques de croissance économique et de développement.

Les filets sociaux sont des prestations à caractère non contributif, en espèces ou en nature, visant à appuyer les personnes pauvres ou vulnérables, notamment dans des situations de fragilité ou de crise

particulière. Depuis la généralisation de leur mise en œuvre par les pays en développement et leurs partenaires au début des années 2000, les filets sociaux ont prouvé leur utilité. Ils incluent les transferts monétaires (conditionnels ou non), les travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre, les pensions sociales, les programmes d'alimentation scolaire, les programmes d'urgence, les programmes d'inclusion économique, et les interventions qui facilitent l'accès aux services de santé, à l'éducation et au logement par le biais d'exonérations de frais ou par l'octroi de bourses.

Dans son approche pour aider les pays à mettre en place des systèmes de protection sociale, l'IDA utilise une approche « d'universalisme progressif » en mettant d'abord l'accent sur les plus pauvres et les plus vulnérables avant d'atteindre les autres groupes sociaux. L'IDA20 donne la priorité à la protection sociale adaptative qui doit être intégrée dans les systèmes nationaux pour réduire les risques d'une série de chocs et fournir une plateforme pour la prestation d'autres services aux personnes et aux groupes difficiles à atteindre, afin d'aider les pays à renforcer les systèmes d'inclusion et de résilience.

L'autonomisation des femmes est définie comme un processus de prise de conscience et de développement des compétences par lequel les femmes acquièrent une capacité d'agir de façon autonome, à la fois individuellement et collectivement, et peuvent donc s'émanciper du pouvoir et de l'influence qu'exercent les hommes sur elles. Les femmes sont au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires et sociaux. Elles jouent un rôle central en matière de santé, de développement et d'éducation. À ce titre, leur autonomisation est un facteur indispensable de paix et de progrès économique et social.

« Genre et développement » est un thème spécial de l'IDA depuis l'IDA16, reflétant un large consensus sur le fait qu'il est essentiel de combler les écarts entre les femmes et les hommes, et entre les garçons et les filles, pour réduire la pauvreté et stimuler la prospérité partagée. L'approche

de l'IDA en matière de genre a considérablement évolué au fil du temps, notamment grâce à un meilleur suivi des progrès vers les résultats, l'intégration de l'analyse et de la programmation sexospécifiques dans les stratégies nationales, l'amélioration de la collecte des données ventilées par sexe, et le lancement de travaux pour combler les lacunes en la matière dans les régions fragiles et touchées par les conflits.

L'IDA20 prévoit, particulièrement dans le domaine de l'économie numérique et de l'agriculture, que l'accès des femmes aux nouvelles technologies et à leur utilisation soit accru pour combler les écarts entre les sexes en matière d'accès et d'utilisation. Sont également prévues des actions spécifiques pour renforcer les droits fonciers des femmes, et pour que les opérations d'infrastructure (transport, énergie et eau) comprennent des interventions visant à créer des opportunités d'emplois moyennement et hautement qualifiés pour les femmes.

Les violences basées sur le genre (VBG) sont constituées par l'ensemble des abus, moyens de coercition et menaces, à la fois physiques, sexuels, émotionnels, psychologiques et économiques à l'encontre d'un individu en raison de son genre ou son identité sexuelle. Les VBG portent atteinte à l'autonomie, à la dignité et à la santé (mentale et physique) ainsi qu'à la sécurité des victimes. Elles ont également un effet social et économique grave et constituent un problème de santé publique et un obstacle à l'égalité des genres et au développement.

L'IDA aide les pays à renforcer leurs cadres de politiques pour la prévention et la réponse aux VBG, et soutient les services liés à la prévention des VBG dans les domaines de la santé et de l'éducation. Depuis quelques années, l'IDA met en œuvre le projet d'autonomisation des femmes et de dividende démographique au Sahel (*SWEDD - Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend*) visant à augmenter le potentiel de génération de revenus, l'acquisition de compétences de vie essentielles, ainsi que l'amélioration des taux de scolarisation et d'achèvement scolaire des femmes et des jeunes filles. Ce projet soutient également la conception,

l'évaluation et la mise à l'échelle d'interventions renforçant les alternatives viables au mariage et à la maternité précoces dans plusieurs de nos pays, à savoir le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, le **Mali**, la **Mauritanie**, le **Niger** et le **Tchad**.

Tenant compte de leur importance pour le développement de nos pays, le Bureau plaidera pour le renforcement des actions du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement et de modernisation des filets sociaux, d'autonomisation des femmes et des jeunes filles, et de prévention des VBG. Les plaidoyers porteront notamment sur :

- La généralisation et la diversification des dispositifs de filets sociaux dans nos pays pour soutenir les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables dans des situations de fragilité et de crise, et pour les protéger de certaines conséquences des politiques mises en œuvre et les aider à accéder à des opportunités d'éducation et d'emplois.
- L'introduction des moyens numériques pour faciliter la mise en œuvre et l'efficacité des systèmes de filets sociaux à l'instar du programme NOVISSI qui a été mis en œuvre au Togo durant la période d'intensité de la pandémie de COVID-19. L'application des nouvelles technologies dans ce programme de filets sociaux nécessite d'être répliquée, pérennisée et généralisée.
- La promotion de toutes les actions et tous les programmes du Groupe de la Banque mondiale visant à accroître l'autonomisation des femmes et des jeunes filles et leurs contributions aux activités et au développement économiques.
- La dissémination des programmes du genre SWEDD dans toutes les régions du continent.

- Le renforcement des actions de prévention des femmes et des jeunes filles contre les VBG et leurs conséquences.
- Le renforcement des actions sur le genre et la promotion des femmes et des jeunes filles, notamment en matière de santé, d'éducation, et d'emploi, dans tous les projets et programmes financés ou appuyés par le GBM.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE II.

AGENDA CLIMATIQUE – MITIGATION ET ADAPTATION

OBJECTIF 4.

PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'ÉNERGIE POUR TOUS ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'accès à l'énergie reste d'une importance cruciale dans les pays de notre Groupe. L'accès universel à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous est essentiel à la réalisation des ODD, y compris la croissance économique et la prospérité des individus, le développement du capital humain et la prestation des services publics. De grosses difficultés demeurent en matière d'accès à l'énergie à domicile, dans les écoles, les hôpitaux et l'industrie, avec des coûts d'approvisionnement élevés, estimés à plus du double du coût observé dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques(OCDE).

De plus, le manque de cuisson propre cause plus de 4,3 millions de décès prématurés chaque année, principalement chez les femmes et les jeunes filles. La nécessité d'améliorer l'accès à l'énergie est apparue encore plus urgente dans le contexte de la réponse à la COVID-19 et de la préparation d'une reprise résiliente.

Cependant, face aux impératifs de l'Accord de Paris de 2015 pour réduire les émissions nettes de carbone d'ici 2050 et l'engagement du GBM à s'y aligner au 1^{er} juillet 2025, il a été décidé que l'engagement de l'IDA dans les projets de gaz naturel sera limité aux situations où le gaz a un rôle dans le secteur de l'énergie qui ne peut pas être remplacé économiquement par des alternatives plus propres. L'Afrique étant dotée de ressources énergétiques abondantes allant des énergies renouvelables aux combustibles fossiles, dont le gaz naturel, il est important de relever que ces ressources, y compris le gaz naturel, peuvent transformer les vies et les opportunités économiques du continent. Par exemple, le gaz naturel africain peut être exploité pour alimenter le continent en électricité sur une échelle plus large.

Selon la Commission africaine de l'énergie (*AFREC - African Energy Commission*), le gaz naturel est le combustible fossile le plus écologique en termes d'émissions de CO₂ inférieures à celles du pétrole ou du charbon ; c'est pourquoi on le considère souvent comme un combustible de transition pouvant contribuer à réduire les émissions à moyen terme, avant que le gaz ne soit obligatoirement remplacé par des sources sans carbone. Ce rôle du gaz a été analysé dans le document de l'AFREC intitulé « Conception de la transition énergétique en Afrique », qui recommande aux pays africains de « déterminer dans quelle mesure il est judicieux, pendant la période de transition vers une décarbonisation complète, de libérer le potentiel du gaz naturel en Afrique ».

Pour les raisons susmentionnées, au cours de ces dernières années, le Bureau a mené un plaidoyer vibrant en vue d'accroître l'offre et l'utilisation de l'énergie dans nos pays afin d'en assurer l'accès universel sur la base de la diversification optimale de différentes sources de production d'énergie,

y compris le gaz naturel. Le Bureau a mobilisé les Administrateurs représentant l'Afrique subsaharienne pour défendre cette cause, tant au sein du Conseil d'administration qu'à travers des échanges bilatéraux avec les Administrateurs représentant les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, ainsi que des pays nordiques et baltes. Ceci a abouti à l'acceptation de certaines exceptions pour les pays africains en matière de financement de l'IDA dans la production d'énergie à base de gaz.

Au cours des deux prochaines années, le Bureau poursuivra ce plaidoyer en s'assurant que :

- Nos pays saisissent l'opportunité de l'exception pour le financement de la production de l'énergie à partir du gaz pour accroître considérablement l'accès de leurs populations à l'énergie et à toutes les opportunités de développement qu'elle offre.
- La BIRD, l'IDA, IFC (Société financière internationale) et MIGA (Agence multilatérale de garantie des investissements) remplissent tous leurs engagements envers nos pays dans le cadre de l'ODD7 sur l'accès universel à l'énergie durable, notamment sur les énergies hydrauliques, solaires et éoliennes et le développement des systèmes de stockage des énergies renouvelables.
- Tous nos pays sont en bonne voie pour l'atteinte de l'ODD7 afin d'assurer l'accès universel à l'énergie, aux investissements, aux innovations et à des secteurs nouveaux qui sont autant de moteurs de création d'emplois, de croissance inclusive et de prospérité socioéconomique partagée.

OBJECTIF 5.

AIDER LES PAYS À ACCÉDER AUX FONDS ET RESSOURCES DÉDIÉS À L'AGENDA CLIMATIQUE ET À L'ÉCONOMIE BLEUE (À TRAVERS UN RECENSEMENT COMPLET DE CES FONDS)

Le financement climatique est indispensable à la réalisation d'un développement durable résilient au changement climatique à faible teneur en carbone. Cependant, le financement climatique mondial est complexe et constamment en transformation. Les fonds sont disponibles à travers des canaux multilatéraux (à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris), et de plus en plus souvent à travers des canaux bilatéraux, ainsi que par des fonds climatiques régionaux et nationaux. Ils sont souvent destinés à aider les pays en développement à s'adapter, à mitiger et à remédier aux effets du changement climatique. Cependant, l'existence de ces fonds et leurs conditions d'accès sont très peu ou inconnus de nos pays.

Selon la définition de la Banque mondiale, l'économie bleue est « l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques ». Pour l'Union européenne, l'économie bleue englobe tous les secteurs et toutes les industries liées aux océans, aux mers et aux côtes, qu'ils relèvent directement du milieu marin (comme le transport maritime, la fourniture de produits de la mer ou la production d'énergie) ou du milieu terrestre (comme les ports, les chantiers navals ou les infrastructures côtières). Ainsi définie, il est évident que tous les pays côtiers et insulaires de notre Groupe doivent intégrer l'économie bleue dans leurs plans de développement en faveur des secteurs privé et public.

Au cours des deux prochaines années, le Bureau :

- Recensera les fonds climatiques disponibles à la Banque mondiale et ailleurs avec leurs conditions d'accès dans le cadre de ses actions de plaidoyer en vue de faciliter l'accès de nos pays à l'information.
- Incitera les pays à considérer l'accès aux fonds verts pour accélérer leurs programmes d'adaptation climatique et d'accès à l'énergie.
- Plaidera pour que le GBM renforce son assistance aux pays pour développer leurs programmes d'exploitation de l'économie bleue.
- Incitera les pays à développer leurs économies bleues en tirant profit des opportunités disponibles.

OBJECTIF 6.

PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX FONDS DESTINÉS À LA RESTAURATION DES TERRES AINSI QUE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA COP15 ET DES RAPPORTS DE LA BANQUE MONDIALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS CHAQUE PAYS

La désertification et la dégradation des terres représentent un problème énorme. Un tiers des terres du globe est menacé par la désertification. Les pays africains, notamment ceux du Sahel, sont parmi les plus affectés. La Convention des Nations Unies sur la désertification entend enrayer ce phénomène. La restauration des terres constitue un objectif crucial pour assurer un avenir durable à l'humanité, notamment en termes de production et de sécurité alimentaire. Les « COP » successives se sont penchées sur la manière dont nous pourrions

protéger les sols à l'échelle mondiale. Le projet de la Grande muraille verte au Sahel initié par l'UA entre dans ce cadre. Mais la situation progresse difficilement, notamment en raison de l'insuffisance des financements nécessaires.

Les pays africains n'ont pas encore suffisamment avancé dans l'élaboration de leurs plans nationaux en matière de lutte contre la désertification. À cet égard, le financement constitue un point sensible. Les pays africains sont demandeurs d'un fonds mondial distinct du Fonds mondial pour l'environnement (*GEF - Global Environment Facility*), destiné à la prévention et à la gestion des sécheresses. L'UE plaide pour sa part en faveur d'une hausse du financement des systèmes d'alerte précoce (*Early Warning Systems*) pour les sécheresses par le biais du GEF, l'instrument de financement mondial par excellence pour tout ce qui concerne l'environnement. La dégradation des terres constitue précisément l'un des cinq domaines d'intervention du GEF.

Tous les pays qui ont ratifié les trois Conventions de Rio de 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (changement climatique, diversité biologique, lutte contre la désertification) se réunissent régulièrement pour discuter des avancées enregistrées dans ces domaines. Ces réunions portent le nom de conférence des parties (*Conference of the Parties*) ou « COP » dont la 15^{ème} (COP15) sur la lutte contre la désertification s'est tenue à Abidjan, en **Côte d'Ivoire**, du 9 au 20 mai 2022.

Les Rapports nationaux sur le climat et le développement (*CCDRs - Country Climate and Development Reports*) du Groupe de la Banque mondiale constituent de nouveaux instruments de diagnostic de base qui intègrent les considérations relatives au changement climatique et au développement. Ils devraient aider les pays à hiérarchiser les actions les plus efficaces qui peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre et stimuler l'adaptation, tout en réalisant des objectifs de développement plus larges, telle que la lutte contre la sécheresse. Les CCDRs

alimenteront d'autres diagnostics, engagements et opérations de base du Groupe de la Banque mondiale, et aideront à attirer des financements pour les actions climatiques à fort impact. Les 19 rapports disponibles à ce jour couvrent 24 pays dont six dans notre Groupe, à savoir un rapport pour les pays du G5 Sahel (**Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, et Tchad**) et un rapport pour le **Cameroun**.

Au cours des deux prochaines années, le Bureau s'attachera à :

- Promouvoir l'accès aux fonds destinés à la restauration des terres, notamment le Fonds mondial pour l'environnement (GEF).
- Plaider pour une assistance du GBM aux pays membres de notre Groupe pour la mise en œuvre des recommandations de la COP15 d'Abidjan et de leurs plans nationaux de lutte contre la désertification.
- Plaider pour l'élaboration des CCDRs pour tous les pays membres de notre Groupe.
- Promouvoir la mise en œuvre des recommandations des CCDRs pour accélérer l'adaptation de nos pays au changement climatique et la réalisation des ODD.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE III.

CAPITAL HUMAIN POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE

OBJECTIF 7.

PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN DE LA BANQUE MONDIALE POUR L'AFRIQUE, Y COMPRIS L'ÉDUCATION DE LA JEUNE FILLE

Le capital humain (c'est-à-dire la somme de la santé, des compétences, des connaissances et de l'expérience d'une population) représente la plus grande richesse des pays du monde entier. Le Plan pour le capital humain en Afrique initié par la Banque mondiale fait partie de son programme mondial du capital humain et met l'accent sur la collaboration avec les pays d'Afrique subsaharienne, en vue de les aider à atteindre leurs objectifs en matière de capital humain.

L'investissement dans la population africaine est essentiel pour assurer la prospérité future du continent et sa pleine participation aux marchés mondiaux. Le projet du capital humain est basé sur le nouvel indice du capital humain de la Banque mondiale qui s'intéresse à la manière dont le capital humain contribue à la productivité de la prochaine génération de travailleurs d'un pays. L'indice mesure la performance d'un pays dans les composantes de base d'une économie, y compris celles qui sont étroitement liées aux cibles des ODD en matière de santé, d'éducation et de nutrition.

L'Afrique est la région où l'indice du capital humain est le plus bas. À 0,40 en 2022, l'Indice du capital humain en Afrique place la région à 40 % de son potentiel. Ceci signifie que, dans les conditions actuelles, un enfant né aujourd'hui n'atteindra que 40% de son potentiel économique. Dans une situation hypothétique où chacun reçoit une éducation complète et est en pleine santé, le PIB par personne active serait multiplié par 2,5 en Afrique.

Au cours des deux prochaines années, le Bureau :

- Incitera les pays de notre Groupe, qui ne l'ont pas encore fait, à adopter le Projet pour le capital humain et à engager des réformes et des investissements prioritaires dans ce domaine.
- Plaidera pour que la Banque mondiale collabore étroitement avec nos pays afin de les aider à définir leur vision et à élaborer leur stratégie pour atteindre leurs objectifs de renforcement du capital humain.
- Incitera les pays et la Banque mondiale à mettre particulièrement l'accent sur l'éducation des jeunes filles pour qu'à terme, en combinant les résultats du capital humain et de l'égalité du genre, l'autre moitié de la population soit également en mesure d'apporter sa pleine contribution à la croissance et au développement économique.

OBJECTIF 8.

AIDER LES PAYS DANS LE RENFORCEMENT DE LEURS SYSTÈMES DE SANTÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES DE PRODUCTION DE VACCINS ET DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE DANS UN CONTEXTE RÉGIONAL

Selon le rapport 2018 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l'état de la santé dans les régions africaines, l'indice moyen de performance du système de santé est de 0,49. Ceci signifie que les systèmes de santé atteignent en moyenne 49 % seulement de leur niveau de fonctionnalité possible. Les notes de performance vont de 0,26 à 0,70. Elles sont de 0,32 pour l'accès aux services essentiels, 0,63 pour la qualité, 0,67 pour la demande et 0,32 pour la résilience. Par exemple, aucun pays de l'Afrique de l'Ouest ne dépasse 0,50 en ce qui concerne l'accès aux services essentiels.

La plupart des hôpitaux publics manquent de matériels de travail modernes pour prendre en charge les patients. Certains hôpitaux privés de référence sont mieux équipés que les hôpitaux publics même universitaires. Les services de soins d'urgence et de traumatologie sont dans des états préoccupants. Les patients se plaignent du manque de promptitude dans leur prise en charge et l'assurance maladie universelle doit encore attendre plusieurs années pour être une réalité dans plusieurs pays africains. L'Afrique reste encore très vulnérable en matière de santé.

La pandémie de Covid-19 et, avant elle, les épidémies d'Ebola ont mis en évidence la fragilité des infrastructures sanitaires en Afrique et le besoin urgent de renforcer l'ensemble du système de santé, afin de garantir l'accès à des soins de qualité à tous les Africains.

Au cours des deux années à venir, le Bureau aidera les pays de notre Groupe à :

- Accéder aux différents fonds et programmes disponibles au sein et en dehors du GBM pour renforcer les systèmes de santé et les dispositifs de détection, de prévention, et de réponse aux épidémies et aux pandémies tels que le Programme-cadre de préparation et d'intervention en cas d'urgence sanitaire (*HEPR - Health Emergency Preparedness Response*) et le Fonds multi-donateurs pour la préparation et la réponse aux urgences sanitaires (*HEPRF - Health Emergency Preparedness and Response Multi-Donor Fund*).
- Accéder au Programme pour l'accès aux équipements médicaux en Afrique (*AMEF - Africa Medical Equipment Facility*) mis en place par IFC au profit des entreprises du secteur de la santé en Afrique pour aider les hôpitaux, les cliniques, les laboratoires et les centres d'imagerie médicale à acquérir du matériel de pointe.
- Amener le GBM à soutenir tous nos pays pour renforcer la sécurité sanitaire et faire progresser les systèmes de santé inclusifs et la couverture universelle en matière de santé.
- Travailler avec IFC pour la poursuite et le développement du programme de production de vaccins sur le continent africain.

OBJECTIF 9.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DE CHAQUE PAYS

Des services financiers à l'enseignement à distance en passant par des services publics plus inclusifs, les solutions numériques favorisent une croissance plus rapide, plus équitable et résiliente. Les technologies numériques ouvrent de nouvelles voies pour une croissance économique rapide, l'innovation, la création d'emplois et l'accès aux services.

L'UA et ses pays membres déploient actuellement des moyens pour exploiter les technologies et l'innovation numériques qui permettront de transformer les sociétés et les économies africaines, afin de promouvoir l'intégration de l'Afrique, de générer une croissance économique inclusive, de stimuler la création d'emplois, d'éliminer la fracture numérique et d'éradiquer la pauvreté en tirant tous les avantages qu'offrent la révolution numérique pour le développement socioéconomique.

L'initiative phare du GBM sur l'économie numérique pour l'Afrique (*DE4A – Digital Economy Initiative for Africa*) soutient la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique lancée par l'UA. L'initiative DE4A vise à promouvoir l'économie numérique en Afrique pour accélérer la réalisation des ODD des Nations Unies et des deux objectifs du Groupe de la Banque mondiale.

Au cours des deux prochaines années, le Bureau s'attachera à :

- Promouvoir dans nos pays la mise en œuvre des projets et programmes soutenus par la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique de l'UA et la DE4A du GBM.

- Encourager les programmes de digitalisation de l'enseignement, de la santé et de l'accès aux filets sociaux et aux services de base.
- Promouvoir l'entrepreneuriat, y compris des jeunes, dans l'économie digitale.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE IV.

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

OBJECTIF 10.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE IFC ET DE MIGA DANS CHAQUE PAYS AVEC UN ACCENT SUR LA CRÉATION DE MARCHÉS ET LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ ET DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

Il est maintenant largement admis que la croissance tirée par le secteur privé est la plus viable dans les pays en développement. En conséquence, la communauté de développement en général, et le Groupe de la Banque mondiale en particulier, est passée d'un paradigme de financement du développement essentiellement basé sur l'aide publique au développement et le secteur public à un paradigme caractérisé par une mobilisation, la plus large possible, des ressources du secteur privé, octroyant un rôle primordial aux institutions de financement du développement, tels que IFC et MIGA, comme acteurs de premier plan dans le financement du développement.

Les stratégies d'IFC et de MIGA, IFC 3.0 et *MIGA FY21-23*, respectivement, permettent de répondre au défi de la mobilisation des ressources

du secteur privé. En effet, à travers la mise en œuvre de ces stratégies, ces institutions du Groupe de la Banque mondiale, spécialisées dans le financement du secteur privé, sont amenées à revoir leur fonctionnement pour passer d'une approche axée sur les transactions à une approche de création de marchés, l'accent étant mis sur la mobilisation de capitaux privés au service du développement et de l'atténuation des risques associés aux marchés.

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) comporte un Cadre de financement des investissements privés qui est une initiative conduite par le secteur privé pour renforcer les capacités des différentes filières et tirer profit de la libéralisation du marché panafricain. Cette initiative devrait permettre de mobiliser chaque année 1 milliard de dollars d'investissement sur le continent.

Au cours des deux prochaines années, le Bureau poursuivra :

- La promotion des activités de IFC et de MIGA dans tous nos pays.
- Ses actions d'encouragement de la décentralisation de ces deux institutions sur le terrain.
- Son plaidoyer pour une plus grande contribution de ces institutions au développement des secteurs privés nationaux et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans l'ensemble de nos pays, notamment à travers la stratégie de création de marchés.
- La promotion d'une utilisation plus large du guichet du secteur privé (PSW – Private Sector Window) au profit de nos pays.
- Son plaidoyer auprès de IFC et de MIGA pour les inciter à aider nos pays à mettre en place ou à revigorer leurs programmes d'industrialisation et à les mettre en œuvre.

QUESTIONS TRANSVERSALES

(QT1) MOBILISATION DES RESSOURCES - IDA20 ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

La 20^{ème} reconstitution des ressources de l'IDA a été conclue le 15 décembre 2021 avec une mobilisation record d'un montant de 93 milliards de dollars des États-Unis, pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025. Ce montant traduit une hausse globale de 13 % par rapport à l'IDA19, en terme nominal. L'enveloppe globale se subdivise comme suit :

- Mécanisme d'allocation des ressources selon des critères de performance : **54 milliards USD**
- Enveloppe de fragilité, conflit et violence (FCV) : **8,8 milliards USD**
- Guichet régional : **7,9 milliards USD**
- Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil : **2,4 milliards USD**
- Mécanisme de réponse aux crises (CRW) : **3,3 milliards USD**
- Guichet de promotion du secteur privé : **2,5 milliards USD**
- Guichet de financement complémentaire : **14,1 milliards USD**

Ces ressources sont destinées au financement des secteurs suivants :

i) le Capital humain pour faire face aux défis posés par la pandémie de

COVID-19 tout en augmentant simultanément les investissements dans les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale, pour soutenir une reprise verte, résiliente et inclusive ; ii) le changement climatique pour aider les pays IDA à faire face à court et à long terme aux besoins d'adaptation, de décarbonation, et de protection de la biodiversité, du capital naturel, et des écosystèmes, pour une relance verte et résiliente ; iii) Fragilité, conflit et violence (FCV) pour approfondir la mise en œuvre de la Stratégie FCV du GBM ; iv) Genre et développement pour approfondir la mise en œuvre de la Stratégie du GBM sur l'égalité des sexes dans ses quatre piliers, augmenter l'ambition dans les domaines où les écarts entre les sexes ont été exacerbés par la crise de COVID-19 et veiller à ce que l'égalité des sexes soit un élément essentiel de la stratégie de l'IDA ; v) Emplois et transformation économique (JET) pour aider les pays IDA à répondre à la fois aux besoins immédiats de minimiser les pertes d'emplois et d'atténuer les risques, tout en les aidant aussi à saisir les opportunités à plus long terme dans un monde transformé par la COVID-19 ; vi) Préparation aux crises pour aider les pays à renforcer leur résilience dans un monde où les crises se produisent plus fréquemment et avec des effets aggravés ; vii) Gouvernance et institutions pour bâtir des administrations publiques compétentes, responsables, et inclusives.

Au cours du cycle de trois ans débuté en juillet 2022, le Bureau s'engage à :

- Veiller à ce que chacun de nos pays utilise pleinement et efficacement l'enveloppe qui lui a été octroyée.
- Inciter nos pays à mobiliser les ressources auxquelles ils sont éligibles au titre des différents guichets.
- Aider nos pays à obtenir des ressources supplémentaires pour ceux d'entre eux qui auront été les plus performants dans la mobilisation et l'utilisation des ressources auxquelles ils ont droit.

- Encourager nos pays à améliorer leurs notes d'évaluation des politiques et des institutions (*CPIA – Country Policy and Institutional Assessment*).

(QT2) PARTICIPATION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 2018 – BIRD ET IFC

Pour tenir compte des intérêts et répondre aux besoins financiers du Groupe Afrique II, il est important que le programme d'augmentation du capital approuvé dans le cadre de l'enveloppe financière et du train de mesures examinés pendant les Réunions de printemps de 2018 soit mis en œuvre dans les plus brefs délais, avec le soutien total de notre Groupe.

L'enveloppe financière comprend une augmentation du capital de 13 milliards de dollars, soit 7,5 milliards de dollars pour la BIRD et 5,5 milliards de dollars pour IFC, ainsi qu'une augmentation du capital appelable de 52,6 milliards de dollars pour la BIRD. Cette opération sera mise en œuvre à travers une Augmentation sélective de capital (ASC) et une Augmentation générale de capital (AGC) pour la BIRD et IFC. En ce qui concerne IFC, le programme comporte également une proposition de conversion des bénéfices non distribués en stock de capital d'apport et un amendement des Statuts.

Le Bureau suit la situation et continue d'encourager les pays du Groupe Afrique II à souscrire leurs parts en vertu des Résolutions du Conseil des Gouverneurs relatives aux augmentations générale et sélective du capital qui prévoient un processus de souscription et de paiement sur cinq ans. Le Bureau multiplie ses efforts pour s'assurer que les pays qu'il représente profitent du temps alloué pour soumettre leurs documents de souscriptions et effectuer leurs paiements à temps afin d'éviter de perdre irrévocablement les parts qui leur sont allouées. Tirant des leçons des souscriptions à l'augmentation du capital de 2010, le Bureau poursuit

le dialogue engagé avec les pays depuis 2019 et prend d'autres mesures concrètes pour assurer un déroulement effectif du processus et le respect des délais fixés.

Du côté de la BIRD, la date butoir est fixée au 1^{er} octobre 2023 pour l'ASC et l'AGC. Au niveau de IFC, la Résolution No. 278 adoptée par le Conseil des gouverneurs le 20 avril 2023 prolonge jusqu'au 16 avril 2026 les dates limites de souscription et de paiement relatives à l'ASC, au lieu du 15 avril 2023 comme initialement prévu. Pour ce qui est de l'AGC, le 4 avril 2023, le Conseil des administrateurs a approuvé une extension de la date limite de soumission des documents d'une année, à savoir jusqu'au 16 avril 2024. La date limite pour finaliser le paiement demeure le 15 avril 2025.

Au 24 avril 2023, la situation de nos pays se présentait comme suit :

Pour la BIRD : 1 pays (**Mali**) a terminé entièrement sa souscription et son paiement, 5 pays (**Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar et Maurice**) ont achevé leur processus de souscription et sont en train d'effectuer les paiements, 4 pays (**Comores, Gabon, Mauritanie et Sénégal**) ont accompli les formalités de souscription mais n'ont pas encore initié les paiements, 5 pays (**Cameroun, République du Congo, Djibouti, Niger et Togo**) ont initié le processus de souscription mais ne l'ont pas encore finalisé, 8 pays (**Cabo Verde, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et Tchad**) n'ont pas encore initié le processus de souscription.

Pour IFC : 2 pays (**Côte d'Ivoire et Madagascar**) ont terminé leurs souscriptions et leurs paiements, 5 pays (**Bénin, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Maurice et Sénégal**) ont achevé leur processus de souscription et effectuent les paiements, 10 pays (**République centrafricaine, Comores, République du Congo, Djibouti, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Tchad et Togo**) ont déposé leurs documents de souscription mais n'ont pas encore initié les paiements, 1 pays (**Niger**) a

initié mais n'a pas encore finalisé son processus de souscription, 5 pays (**Cabo Verde, Cameroun, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, et Sao Tomé-et-Principe**) n'ont pas encore initié le processus de souscription.

Le Bureau s'attachera à :

- Intensifier les relances et les sensibilisations pour les souscriptions et les paiements.
- Poursuivre toute assistance nécessaire à cette fin, en collaboration avec les services du Secrétariat général de la Banque mondiale.

(QT3) PROMOTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET DES SOLUTIONS RÉGIONALES

Depuis la période des indépendances, les pays africains ont compris que le salut du continent se trouve dans la mise en commun de leurs moyens. Dès lors, les initiatives foisonnent au niveau continental et régional. La dernière en date, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), représente une véritable occasion pour stimuler la croissance, réduire la pauvreté et élargir l'inclusion économique dans l'ensemble des pays africains. Elle s'appuie sur et collabore avec les différentes organisations régionales à cette fin.

Pour la reconstruction des économies africaines à la suite des bouleversements provoqués par la pandémie de COVID-19, l'intégration régionale constitue une occasion à saisir par les pays africains afin de diversifier leurs exportations, accélérer leur croissance et attirer les investissements directs étrangers.

Depuis quelques années, notamment en réponse aux multitudes de plaidoyers des Administrateurs africains, le Groupe de la Banque mondiale consolide son appui à l'intégration régionale en Afrique. La version actualisée de la Stratégie du GBM pour l'intégration régionale et la coopération en Afrique (2021-2023) est axée sur une amélioration des connexions dans les domaines du transport, de l'énergie et les infrastructures numériques. La stratégie du GBM cherche à promouvoir le commerce et l'intégration des marchés par la facilitation des échanges sur les axes économiques régionaux, une assistance technique pour le déploiement de la ZLECAf, le soutien aux chaînes de valeur régionales et l'intégration des marchés financiers.

Le Bureau s'attachera au cours des années à venir à :

- Encourager nos pays à accélérer leur processus d'intégration économique aux niveaux régional et continental.
- Soutenir toute action allant dans le sens de la réalisation des objectifs de la ZLECAf et des processus d'intégration régionale en Afrique subsaharienne.
- Mener un plaidoyer vibrant en faveur de l'implication du GBM dans l'appui à la réalisation des objectifs de la ZLECAf et des processus d'intégration régionale en Afrique subsaharienne.
- Inciter les autres institutions et organisations de financement du développement à accroître leurs appuis à l'intégration économique continentale et régionale en Afrique.

(QT4) PARTENARIAT DU BUREAU AVEC LES INSTITUTIONS RÉGIONALES ET SOUS RÉGIONALES

Tenant compte de l'importance de plus en plus grande du processus d'intégration régionale et continentale dans lequel tous les pays du Groupe Afrique II sont engagés et de la nécessité d'un suivi plus rapproché du rôle du GBM dans l'appui multiforme nécessaire à cet effet, le Bureau engagera une coopération plus étroite avec toutes les organisations africaines d'intégration régionale et continentale auxquelles participent nos pays.

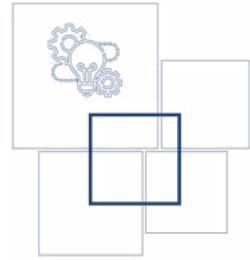
Un tel partenariat devrait permettre de développer des plateformes d'échange, de collaboration, et de partage d'information pour renforcer le plaidoyer du Bureau sur des questions d'intégration économique et de coopération régionale. Des échanges réguliers avec les organisations régionales et sous-régionales africaines devraient permettre au Bureau de faire avec elles le point de leurs besoins pour inciter le GBM à y répondre de mieux en mieux. Ces échanges serviront aussi à faire le suivi de cet appui.

- Le Bureau renforcera son plaidoyer en faveur des institutions régionales et sous-régionales.
- Le Bureau renforcera également son plaidoyer pour que le GBM accorde de plus en plus d'attention aux questions d'intégration régionale en Afrique et mobilise les soutiens nécessaires.
- Enfin, le Bureau accentuera ses efforts de plaidoyer pour plus d'implication du GBM dans le processus de réalisation de la ZLECAf.





Chapitre III.



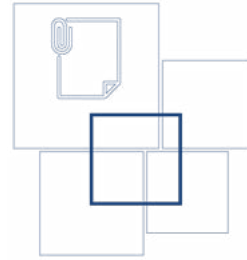
Mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2024 du Bureau et le suivi des progrès réalisés seront faits au niveau de chacun des 10 objectifs et de chacune des 4 questions transversales de la façon suivante :

- Identification des actions concrètes à mener en vue de la réalisation de l'objectif ou de la prise en compte de la question transversale ;
- Définition des critères d'évaluation des résultats ;
- Évaluation des progrès vers la réalisation de tous les objectifs et la mise en oeuvre des réponses à toutes les questions transversales dans les délais requis ;
- Production d'un rapport semestriel sur les progrès réalisés et, le cas échéant, les actions correctives nécessaires.

Toutes les actions et tous les critères d'évaluation des résultats seront déclinés dans une matrice qui servira de guide dans le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique. Les rapports semestriels sur chaque objectif et chaque question transversale seront compilés en un rapport semestriel sur la mise en œuvre du Plan stratégique, lequel rapport sera incorporé au Rapport annuel du Bureau à l'attention des Gouverneurs de notre Groupe.

Annexe



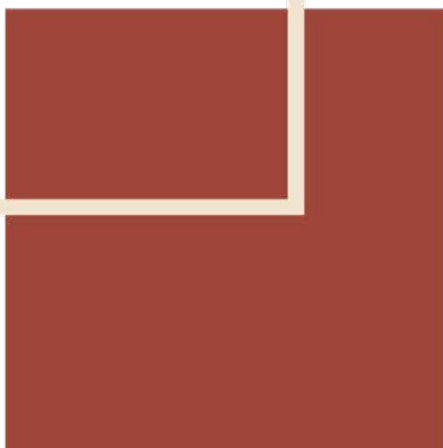
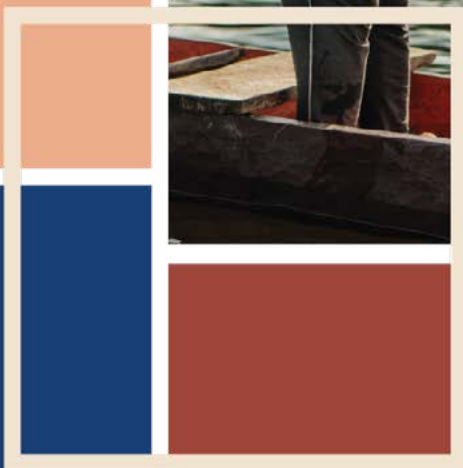
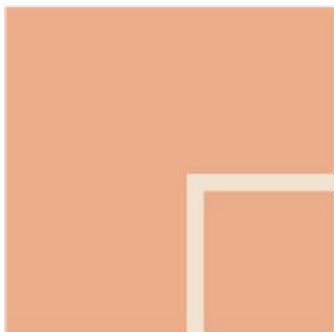
Guichets de l'IDA20

OBJECTIF	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	COMMENTAIRES
I. Mécanisme d'allocation des ressources selon des critères de performance : 54 milliards USD		
<p>Les allocations permettent aux pays IDA bénéficiaires de mettre en œuvre des politiques qui favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté et de financer leurs besoins de financement.</p>	<p>L'allocation des ressources aux pays IDA est fonction de la performance du pays (CPR), de la taille de la population et du RNB par habitant.</p>	<p>Les performances (CPR) des pays IDA sont déterminées annuellement en fonction de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) et de la notation de la performance du portefeuille (PPR).</p>
II. Enveloppe de fragilité, conflit et violence (FCV) : 8,8 milliards USD		
<p>A pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre avec une plus grande souplesse aux besoins évolutifs des pays IDA confrontés à la fragilité, au conflit et à la violence. • Offrir un soutien ciblé et adapté aux dynamiques de conflit et de fragilité propres à chaque client de l'IDA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays admissibles pendant l'IDA19 ne seront pas tenus de repasser la procédure d'admissibilité au bénéfice de l'enveloppe FCV pendant l'IDA20, mais le maintien de leur admissibilité sera plutôt confirmé par un processus d'examen annuel de leur performance. 	<p>L'Allocation des ressources est faite sur la base de trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'allocation pour la prévention et la résilience (PRA) • L'allocation pour la poursuite des opérations pendant un conflit (RECA) • L'allocation pour le redressement (TAA)

OBJECTIF	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	COMMENTAIRES
III. Guichet régional : 7,9 milliards USD		
<p>Visé à promouvoir le développement par le biais d'approches régionales en fournissant un financement complémentaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de deux pays ou plus à l'opération pour que les objectifs du projet soient réalisables, avec au moins un des pays admis à emprunter à l'IDA. • L'opération doit générer des externalités économiques et/ou sociales positives (ou atténuer les externalités négatives) au-delà des frontières nationales entre les pays participants. • Il doit exister des éléments factuels établissant l'appropriation nationale et régionale de l'opération. 	
IV. Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil : 2,4 milliards USD		
<p>Aider les pays qui accueillent des réfugiés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atténuer les chocs causés par l'afflux de réfugiés et créer des opportunités de développement social et économique pour les réfugiés et les communautés d'accueil. • Faciliter des solutions durables face aux situations de réfugiés prolongées, notamment par l'insertion socioéconomique durable des réfugiés et/ou leur retour dans leurs pays d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de réfugiés enregistrés par le HCR est d'au moins 25 000 ou 0,1 % de la population du pays. • Le pays adhère à un cadre adéquat de protection des réfugiés. • Le gouvernement a mis en place une stratégie ou un plan jugés acceptables par l'IDA qui décrit les mesures concrètes, y compris les réformes envisageables, en vue de mettre en oeuvre des solutions à long terme qui profitent aux communautés d'accueil et aux réfugiés. 	

OBJECTIF	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	COMMENTAIRES
V. Mécanisme de réponse aux crises (CRW) : 3,3 milliards USD		
<p>Aide les pays IDA à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire face à l'impact des catastrophes naturelles, des situations d'urgence de santé publique et des crises économiques. • Répondre à un stade plus précoce aux crises à évolution plus lente, à savoir les flambées épidémiques et l'insécurité alimentaire. 	<p>Bien que tous les pays admis à emprunter à l'IDA soient en principe admissibles à l'appui du CRW, l'accès d'un pays au CRW dépend de circonstances spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ampleur de l'impact de la crise ; • l'accès du pays à d'autres sources de financement (y compris la BIRD) ; et • sa capacité à utiliser ses propres ressources. 	
VI. Guichet de promotion du secteur privé : 2,5 milliards USD		
<p>Le guichet, tout en s'appuyant sur les plateformes de la Société financière internationale (IFC) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mobilisation des investissements du secteur privé, et • Intensifier la croissance d'un secteur privé viable et responsable dans les pays exclusivement IDA et dans les pays en situation de fragilité et de conflit admissibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être un pays IDA, à revenu intermédiaire, à financement mixte fragile, ou touché par un conflit. • Utiliser des financements concessionnels mixtes dans les opérations du secteur privé. 	

OBJECTIF	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	COMMENTAIRES
VII. Guichet de financement complémentaire : 14,1 milliards USD avec deux composantes		
<p>1. Prêts concessionnels de courte durée de 7,8 milliards USD</p> <p>Ont pour objectif d'accroître les investissements dont les pays admissibles ont besoin à court et moyen terme dans le cadre de leur riposte à la COVID-19,</p>	<p>Être un pays IDA présentant un risque d'endettement faible ou modéré, ou un pays « ni BIRD ni IDA » ou encore un pays à financement mixte, à l'exception des Petits États présentant un risque de surendettement élevé ou en situation de surendettement.</p>	
<p>2. Ressources non concessionnelles de 6,3 milliards USD</p> <p>Accroître les financements accordés par l'IDA pour des projets nationaux et/ou régionaux porteurs de transformations profondes et ayant une forte incidence sur le développement ainsi que des retombées économiques importantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être un pays assujéti à une analyse de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (AVD-PFR) et présentant un risque de surendettement faible ou modéré. • Pour les pays non soumis à une analyse de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (AVD-PFR), leur admissibilité dépend : <ul style="list-style-type: none"> ◊ De la confirmation qu'ils se conforment à la Politique de l'IDA relative au financement durable du développement et à la Politique de plafonds d'endettement du FMI ; et ◊ Des résultats des consultations avec le responsable principal de la gestion des risques (CRO), le personnel du Pôle mondial d'expertise en macroéconomie, commerce et investissement (MTI-GP), du bureau du Vice-président pour la politique opérationnelle et des services aux pays (OPCS) et du bureau du Vice-président chargé du financement du développement (DFI). 	





Crédits

Page de couverture.

Vincent Tremeau/Banque mondiale. Chuttes d'eau de Sala. Préfecture de Labé, Guinée
Girard/Visions of Africa. Pêcheur de la Région d'Ogooué, Gabon
Arne Hoel/Visions of Africa. Rizières près d'Ambositra, Madagascar
Vincent Tremeau/Banque mondiale. Plantation d'Anacarde à Boké, Guinée

Page iv. Vincent Tremeau/Banque mondiale. Des femmes formées comme électriciennes installent un panneau solaire à Am Timan, Tchad

Page 1. PhotoLab de la Banque mondiale. Photographie de l'Administrateur

Page 3. Vincent Tremeau/Banque mondiale. Portrait de groupe de femmes formées comme électriciennes dans le cadre du projet Swedd, devant leur atelier à Am Timan, Tchad

Page 4. Girard/Visions of Africa. Miel fabriqué stocké dans des pots prêt à la consommation et à la vente, Gabon

Page 8. Kaglan/Visions of Africa. Déjeuner dans une école de Kpessou, dans la région maritime du Togo

Page 12. Vincent Tremeau/Banque mondiale. Plantation d'Anacarde à Boké, Guinée

Page 16. Vincent Tremeau/Banque mondiale. Raghya étudiée chez elle à Selibabi, Mauritanie

Page 47. Vincent Tremeau/Banque mondiale. Viviane Damey prépare du riz pour le déjeuner à Kindia, Guinée

Page 48. Girard/Visions of Africa. Fleuve Ogooué, Gabon

Page 55. Girard/Visions of Africa. Pêcheur de la Région d'Ogooué, Gabon

Page 56. Vincent Tremeau/Banque mondiale. Chuttes d'eau de Sala. Préfecture de Labé, Guinée

iStock.com/Pavel_R. Carrés vecteur



Rédaction : Bureau de l'Administrateur

Pour toute contribution ou suggestion, veuillez contacter Abdoul Karim Ouro Samah :
aallassan@worldbank.org, tél. : +1 (202) 458 1158 | fax : +1 (202) 522 1585

Conception graphique : Manuella Lea Palmioli. GCS, Services créatifs

PAYS DU GROUPE AFRIQUE II. EDS13

BÉNIN • BURKINA FASO • CABO VERDE • CAMEROUN • RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE • COMORES • RÉPUBLIQUE DU CONGO • RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO • CÔTE D'IVOIRE • DJIBOUTI • GABON •
GUINÉE • GUINÉE-BISSAU • GUINÉE ÉQUATORIALE • MADAGASCAR
• MALI • MAURICE • MAURITANIE • NIGER • SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE •
SÉNÉGAL • TCHAD • TOGO

